

AR PREFECTURE

016021003404720191106-2019_11_06_16-DE
Commune : Confolens

Adresse : Parking du Lycée

Section parcelle du terrain : place communale (domaine public communal)

Superficie totale du terrain en m² : 35

- Que le SDEG 16 a produit à la Communauté de Communes de Charente Limousine un devis et un plan de financement relatif au coût de la fourniture et de la pose de ladite borne.

Rappelle :

- Qu'au début de la procédure, le SDEG 16 avait annoncé que le reliquat à la charge de la collectivité serait d'environ 4 439 euros par borne,
- Qu'après attribution des marchés de fournitures, de travaux et surtout avec les études menées par le SDEG 16, il s'avère que le reste à charge de la Communauté de Communes est nettement inférieur au montant initial annoncé, avec une baisse de l'ordre de 20%.

Monsieur le Maire propose

- De mettre à disposition du SDEG 16 le terrain susmentionné et ce, pour une durée de 10 ans,
- Que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit,
- D'approuver la convention de mise à disposition jointe,
- De s'engager à ce que le stationnement soit sur la totalité de la parcelle gratuit et ce, pendant la durée de la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- MET à disposition du SDG 16 le terrain susmentionné et ce, pour une durée de 10 ans,
- DECIDE que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit,
- APPROUVE la convention de mise à disposition jointe,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition,
Vous ENGAGE à ce que le stationnement soit sur la totalité de la parcelle gratuit et ce, pendant la durée de la convention de mise à disposition,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 7 novembre 2019



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

